

Compte-rendu des éléments ressortis des ateliers du 06-02-2015

Enjeu 3 « Volonté politique et pression réglementaire : entre contraintes et opportunités pour développer l'agriculture biologique »

CONTEXTE :

- le Parc soutient le développement de l'agriculture biologique via sa Charte : 20% de bio en restauration collective en 2024 - 20% de la SAU bio en 2020
- le territoire est une réserve d'eau importante, classé en grande partie en zone à enjeu « eau », ainsi qu'en zone vulnérable à la pollution en nitrates (30 communes reclassées en 2014).
- le Parc regroupe surtout des collectivités rurales
- des ORQUE (Opération de Reconquête de la QUALité de l'eau) sont en place et interfèrent sur les activités agricoles: Nord-Audomarois, Vallée de Bléquin, Doudeauville Samer Tingry, Guines
- L'année 2015 est l'Année internationale des sols

➤ Points favorables :

- Politiques publiques d'encouragement au développement de l'agriculture biologique :
 - De l'Etat : Ambition bio 2017, Plan protéines végétales...
 - du Conseil Régional : Plan Bio régional...
 - de l'Agence de l'Eau : Appel à projet bio...
 - de collectivités locales : Communauté de communes de Desvres-Samer via son Agenda 21...
- L'eau est reconnue comme une ressource précieuse par plusieurs acteurs
- Dans de nombreuses démarches de protection de l'eau, le développement de l'agriculture bio est encouragé
- L'enjeu de l'érosion des sols est fort, surtout dans la moitié Est du Parc.

➤ Freins :

- Pression foncière forte et difficultés d'installation
- Les évolutions réglementaires sont vécues d'abord comme des contraintes par les agriculteurs (ex : Plan Ecophyto...)
- Manque d'information des élus sur les moyens d'action concernant les thématiques agricoles et foncières

➤ Points de vigilance :

- Interrogation sur les capacités d'intervention des petites collectivités et outils utilisables
- Mieux connaître le foncier public disponible à même de faciliter l'émergence de projets bios
- Certaines ORQUE n'ont pas identifié l'agriculture biologique comme une priorité d'action
- Manque d'information sur les conséquences des modèles agricoles sur l'environnement, la biodiversité, les sols...

- Interrogations : L'implication des élus souffre de la différence entre les lieux de captages et les lieux de consommation de l'eau potable

PISTES D' ACTIONS RESSORTIES DES ATELIERS :

Question posée :

Quelles sont les marges de manœuvres pour construire une stratégie de développement agricole adaptée aux enjeux du territoire ? Avec quels outils pour favoriser l'AB ?

➤ Pratiques agricoles et protection de l'eau :

- Développer l'information concernant les ORQUE, leurs motivations et actions, et concernant la politique de l'eau (zones vulnérables...) à destination des élus (thématique complexe et difficilement appréhendable par les élus de petites collectivités) (atelier 3)
- Identifier davantage les origines des pollutions (agricoles, urbaines...) pour mieux cibler et justifier les actions à mettre en œuvre (Diagnostic Territorial Multi Pressions – DTMP- qui recense les pratiques susceptibles d'avoir un impact sur l'eau, qu'il soit domestique, industriel, agricole, artisanal ou urbain, dans le cadre d'une ORQUE) (atelier 3)
- Mieux informer sur l'état de la ressource en eau, et des moyens à disposition des agriculteurs pour limiter les effets négatifs de leurs pratiques et faire évoluer ces dernières (atelier 3)
- Informer les élus sur leurs marges de manœuvre et outils à utiliser sur la question de la protection de l'eau et le rôle que peut jouer le monde agricole (atelier 3)
- Mieux informer sur la réglementation et ses motivations, les actions mises en œuvre, les acteurs qui s'engagent, les actions qui marchent (utilisation possible des publications des collectivités par les élus pour sensibiliser les concitoyens) (atelier 3)
- Développer l'information des agriculteurs sur les liens entre pratiques agricoles et protection de l'environnement (atelier 3)
- S'appuyer sur les zones de captages en Alimentation en Eau Potable (AEP) pour développer éventuellement en priorités des projets de conversion en AB. Ont été déjà identifiés des programmes s'inscrivant dans des démarches de progrès (Orque du Bléquin, CC de Desvres-Samer dans le cadre de son travail prospectif sur l'agriculture) (atelier 2)
- S'appuyer sur la nouvelle PAC pour protéger les prairies et faire évoluer les pratiques agricoles (atelier 2)

➤ Associer les représentants agricoles et les agriculteurs aux projets de territoire :

- Associer les représentants agricoles, mais aussi directement les agriculteurs, aux projets publics des collectivités (protection de l'environnement, aménagement du territoire, urbanisme...) (atelier 3)
- Développer de nouveaux espaces de dialogues entre élus du territoire, agriculteurs et élus syndicaux, pour partager les enjeux et identifier les responsabilités de chacun ex : travail mené par la Communauté de communes de Desvres-Samer (atelier 3)

➤ Projets des collectivités :

- Faciliter l'émergence de projets territoriaux autour de la commercialisation de produits locaux et bio en s'appuyant sur des exemples comme l'Ecopôle d'Audruicq (atelier 2)
- Considérer que le statut de propriétaire de la ville de Saint Omer d'une très grande partie du marais audomarois comme un atout pour faciliter la conduite de projets de développement de l'agriculture biologique.. (atelier 2)
- Développer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour créer du lien entre la santé et la « bonne cuisine et les bons produits ». (Atelier 2)

➤ Préservation du foncier agricole :

- Assurer une meilleure maîtrise du changement de vocation des terres agricoles, notamment le boisement qui constitue à ce jour à l'échelle du Parc une part égale avec l'urbanisation dans la disparition du foncier agricole. (atelier 2)
- Poursuivre les politiques des collectivités sur la préservation du foncier (atelier 2)
- Conforter la préservation des zones humides et valoriser les exploitations qui y sont présentes, notamment par des projets de conversion en AB. Si l'enjeu de la protection des zones humides est partagé, les contraintes qui peuvent y être associées ne doivent pas bloquer toute demande d'évolution des systèmes d'exploitations des agriculteurs. (atelier 2)
- Poursuivre le travail d'animation territoriale sur l'installation / transmission des exploitations agricoles même si celui-ci s'avère difficile au vu de la pression foncière exercée sur le territoire du Parc.

➤ Travailler autour de la notion de service rendu par l'agriculture sur un certain nombre d'enjeux de territoire, dont la protection de la ressource en eau. (atelier 2)

Définition de cette notion de service rendu :

Il s'agit d'évaluer économiquement l'intérêt de l'activité agricole au-delà de ses valeurs agricoles et de monétariser les services qu'elle apporte au territoire (qualité de l'eau, pollinisation, biodiversité, aménités paysagères, etc ...)

Les compléments à la grille d'analyse du territoire :

- ✓ *Le partenariat avec la SAFER et Terre de Liens existe déjà sur ce territoire, et donne lieu à des bilans réguliers de leurs activités. (atelier 2)*
- ✓ *Il a été rappelé qu'un projet de pépinière d'entreprises en agriculture biologique avait été esquissé autour de l'activité du CFA du Doulac*
- ✓ *La CC de Desvres-Samer a identifié le travail sur la notion de service rendu dans son projet agricole*
- ✓ *La CC de Desvres-Samer rappelle son projet de règlements de boisement sur cinq de ses communes constituant l'intercommunalité*